

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 Janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier
DEPARTEMENT du CANTAL.			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Aurélien TISSIER
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0			Absent : Roland VIDAL.
			Secrétaire de Séance : Flore COUTURE

OBJET : Personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération du 27 Janvier 2021 portant créations de postes ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des créations de postes et des nécessités des services, d'approuver le tableau des emplois ;

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_010-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le tableau des emplois indiqué ci-dessous au 27/01/2021 :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi :	Grade :	Effectif	Catégorie (Titulaire ou contractuel)	Pourvu ou non
Attaché territorial	Attaché territorial	3 postes à temps complet	1 Titulaire 2 Contractuels	Non pourvus 1 Pourvu et 1 non pourvu
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Pourvu
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3 postes à temps complet	3 Titulaires	Pourvus
	Adjoint administratif	2 postes à temps complet	2 titulaires	2 non pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	1 titulaire	Pourvu
	Agent de maîtrise	1 poste à temps complet	1 titulaire	Non pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste	1 Titulaire	Pourvu
	Adjoint technique principal 2 ^{ème}	6 postes à temps complet	6 titulaires	5 Pourvus 1 Non pourvu

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_010-DE

Chargé de communication et des affaires culturelles	Chargé de communication et des affaires culturelles	1 poste	Non titulaire	Pourvu
-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	---------	---------------	--------

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 chapitre 012, charges de personnel.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_010-DE

	classe	1 poste à 33.5h hebdomadaires 1 poste à 31.5h hebdomadaires 1 poste à 28h hebdomadaires 1 poste à 15.5h hebdomadaires	1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire	Non pourvu Pourvu Pourvu Pourvu
	Adjoint technique	11 postes TC	11 Titulaires 1 Contractuel	3 postes pourvus et 8 non pourvus Pourvu
	Adjoint technique	4 postes à temps non complet	1 poste à 15.5 heures 1 poste à 28 heures 1 poste à 33.5 heures – Contractuel 1 poste à 33 heures - Contractuel	Non pourvus Non pourvu Pourvu Pourvu
	Adjoint technique en contrat aidé	1 poste	1 poste pourvu	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier	Brigadier-chef principal	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2 postes à temps complet	Titulaire	Non Pourvus
	ATSEM 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
FILIERE CULTURELLE				
Assistant conservation patrimoine	Assistant conservation patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Non pourvu
Adjoint patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1 poste temps complet	Titulaire	Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Non pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste temps complet	Contractuel	Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste à temps non complet (15 heures)	Titulaire	Pourvu
FILIERE SPORTIVE				
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	1 poste	Non titulaire	Pourvu
ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI				

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_010-DE